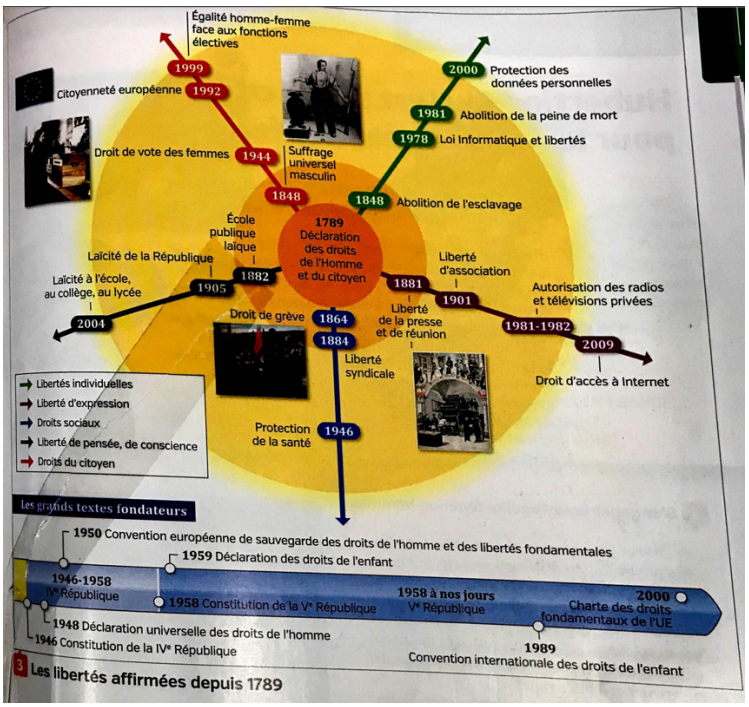
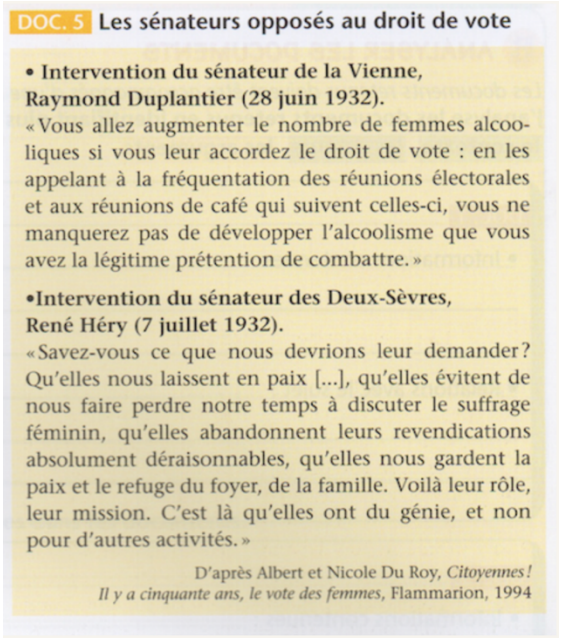
1. Comment les libertés ont- elles été acquises ?



3 Les libertés affirmées depuis 1789







2. Doit-on parler de LIBERTÉ ou de LIBERTÉS ?

=> Que veut-on dire en parlant de LIBERTÉ ? Que veut-on dire en parlant de LIBERTÉS ? Comment s'articulent les 2 ?

2 Extraits de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948

Art. 1er – Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. [...]

Art. 3 – Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. [...]

Art. 18 – Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion [...].

Art. 19 – Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression [...].

Art. 25-1 – Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...].



Une manifestation contre la réforme des retraites (16 octobre 2010)

2 Des libertés garanties par des textes fondamentaux

a **Art. 10** - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses [...]

Art. 11 - [...] Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement [...]

Art. 17 - La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé.

▪ *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen*, 1789.

b **5.** Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. [...]

6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale [...].

7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

11. [La Nation] garantit à tous [...] la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

▪ *Préambule de la Constitution de la IVe République*, 1946.

c **Art. 12** - Nul ne sera l'objet d'immixtions* arbitraires dans sa vie privée [...].

Art. 13 - Toute personne a le droit de circuler librement [...].

Art. 23 - [...] Toute personne a droit au travail [...] et à une protection contre le chômage.

* Immixtion : intervention, intrusion.

▪ *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, 1948.



5 **Manifester pour la liberté**

Manifestation pour le droit des femmes à Belleville, 8 mars 2016.

3. La liberté peut-elle exister en dehors de la démocratie ?

=> Pourquoi dit-on que la liberté est au cœur de la démocratie



2 **Choisir ses représentants**
Panneaux d'affichage pour l'élection présidentielle de 2012.



3 **Faire avancer les droits des femmes**
Discours de la ministre de la Santé Simone Veil devant les députés pour défendre la dépénalisation de l'avortement, le 26 novembre 1974.

A Les libertés politiques

1 Maeva et Adèle, deux adolescentes au conseil municipal jeune de Manosque

Que fait-on quand on est conseiller municipal jeune ?
Nous avons été élues par les élèves de notre collège pour mettre en place des projets concernant les jeunes.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans cette mission ?
C'est surtout d'avoir la liberté de nous réunir et de nous exprimer sans contrainte. Nous pouvons ainsi parler des problèmes, débattre et défendre des jeunes que nous représentons. On a la sensation d'être utile.

Voulez-vous faire de la politique plus tard ?
Nous aimerions bien continuer et avoir la liberté de **militer** dans un parti politique. Mais, pour l'instant, on attend d'avoir 18 ans afin de pouvoir voter lors des élections.

D'après un entretien réalisé en septembre 2010.

3 Documents de référence
Que dit la loi ?

a. Extraits du préambule de la Constitution de 1946

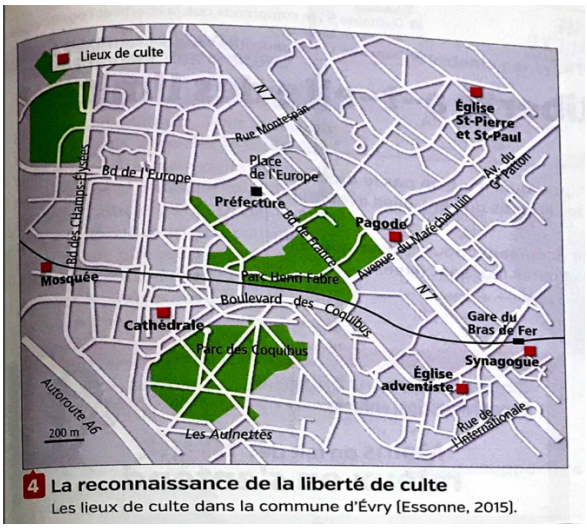
Alinéa 4. Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux et ressortissants français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Alinéa 13. L'Assemblée nationale vote seule la loi. Elle ne peut déléguer ce droit.

b. Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1950)

Article 10 – Liberté d'expression. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées. [...]

4. Y-a-t-il un lien entre laïcité et liberté ?



4 La reconnaissance de la liberté de culte
Les lieux de culte dans la commune d'Évry (Essonne, 2015).

3 « Liberté, égalité, fraternité »

Depuis la grande loi républicaine du 9 décembre 1905, le contexte a évolué. Sous l'effet de l'immigration, la France est devenue plurielle sur le plan religieux. Il s'agit, dans le respect de la diversité de notre société, de forger l'unité. Si, au nom du principe de la laïcité, la France doit accepter d'accueillir les nouvelles religions, celles-ci doivent aussi respecter les valeurs républicaines.

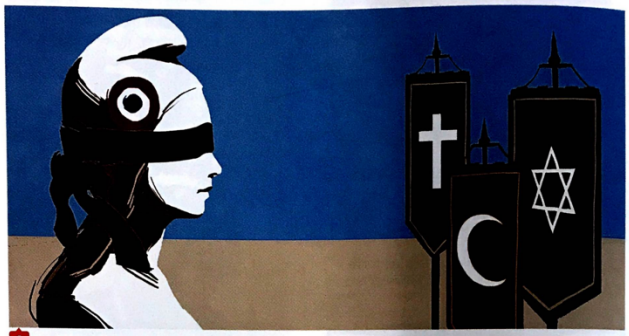
La laïcité, c'est la liberté, mais c'est aussi l'égalité entre les citoyens, quelles que soient leurs croyances. C'est donc à l'État de veiller, dans les relations avec les cultes, à ce que tous puissent s'exprimer [...]. La laïcité est donc à l'avant-garde du combat contre les discriminations. Mais la laïcité, c'est surtout la fraternité. Parce qu'elle reconnaît et respecte les différences culturelles, spirituelles, religieuses, elle a aussi pour mission de créer les conditions permettant à tous de vivre ensemble dans le respect réciproque et l'attachement commun à un certain nombre de valeurs.

Bernard Stasi, président de la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, *Rapport sur la laïcité en France*, 2003.

par les arts

La laïcité au quotidien

Question clé Comment la laïcité nous permet-elle de vivre tous ensemble ?



1 La République et les religions
Dessin d'Arnaud Tracol, « Laïcité es-tu là ? », *Le Nouvel Observateur*, n° 2632, 16-22 avril 2015.



4 La laïcité au cœur des valeurs républicaines depuis plus de cent ans
Combes séparant l'Église et l'État, auteur non identifié, lithographie, vers 1904.

VOCABULAIRE

Constitution : loi fondamentale qui fixe le fonctionnement et l'organisation d'un État.
Dépénalisation : suppression des sanctions pénales, même si des amendes peuvent toujours s'appliquer (ce qui est différent de l'idée de légalisation).
Indivisibilité : que l'on ne peut partager sans détruire. L'exercice de la souveraineté nationale appartient ainsi à tous les citoyens et non pas à un groupe seulement.
Laïcité : neutralité de l'État et de ses

5. Nos libertés sont-elles sans limites ?

1 Le journal *Voici* condamné par la justice

L'hebdomadaire *Voici* a été condamné par la justice pour ne pas avoir respecté le droit à la vie privée après avoir publié un article et des photos faisant état d'une liaison supposée entre l'actrice Laura Smet et le chanteur Benjamin Biolay. Ces derniers ont démenti avoir une liaison et ont attaqué en justice l'éditeur de *Voici*, pour atteinte à leur vie privée.

Lors du procès, l'avocate de Laura Smet avait déploré « la traque » lancée par les journalistes de *Voici* contre sa cliente qui pouvait perturber la relation de couple stable qu'elle entretient actuellement avec son compagnon. La condamnation devra être publiée dans *Voici*.

D'après *Le Figaro*, 10 mai 2010.



4 Un hommage à *Charlie Hebdo*

Dessin de Kichka, réalisé en 2007 et republié sur son blog le 10 janvier 2015, en hommage aux victimes de *Charlie Hebdo*.

2 Le point de vue de Florence Griffond, journaliste à France 2

Quelle est la limite entre liberté d'informer et respect de la vie privée dans votre métier ?

La notion de vie privée est variable selon les journaux. La limite n'est pas la même au *Monde* que dans *Voici*. C'est souvent au journaliste de décider. Ce dernier ne doit pas se demander « suis-je libre d'informer ? » mais plutôt « qu'est-ce que j'apporte comme information ? ». Divulguer la vie privée des stars n'apporte rien au débat public.

Quelles règles suivez-vous pour respecter la vie privée ?

Le respect de la vie privé peut nous poser des problèmes. Si l'on filme quelqu'un à son insu, il ne doit pas pouvoir être identifié, surtout s'il est mineur. On brouille alors des parties de l'image. On ne filme pas un lieu privé sans autorisation. Souvent, lorsqu'une personne inconnue se trouve mêlée à une histoire délicate, on fait en sorte qu'on ne puisse reconnaître l'extérieur de sa maison à l'écran.

D'après un entretien réalisé en août 2010.

1 Pour garantir la liberté, faut-il imposer des limites ?

La liberté, loin d'exclure les limites, les impose au contraire. Pour la sécurité de tous, je dois respecter le Code de la route et le gendarme y veille, mais moi seul décide où je peux aller, quand et avec qui. Selon l'article 4 de la Déclaration de 1789, « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Elle se révèle alors indissociable de l'égalité : c'est parce que les autres ont des droits égaux aux miens que ma liberté est limitée par le respect de la leur et leur liberté par le respect de la mienne.

■ Guy Carcassonne, *Guide républicain*, SCEREN/CNDP et Delagrave, 2004.

1 Ce que dit la loi

Art. 4 – La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

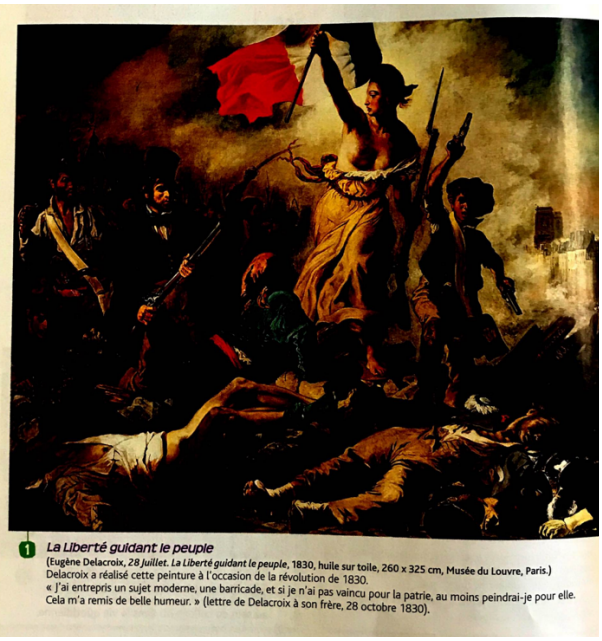
■ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789.



Le bruit et le voisinage

6. Comment les arts expriment-ils la liberté ?
Pourquoi les artistes ont-ils le besoin d'exprimer la liberté ?

⇨ *Penser à chercher le contexte dans lequel ces œuvres ont été faites. Quand a-t-on besoin d'exprimer l'idée de liberté ?*



1 ***La Liberté guidant le peuple***
(Eugène Delacroix, *28 juillet. La Liberté guidant le peuple*, 1830, huile sur toile, 260 x 325 cm, Musée du Louvre, Paris.)
Delacroix a réalisé cette peinture à l'occasion de la révolution de 1830.
« J'ai entrepris un sujet moderne, une barricade, et si je n'ai pas vaincu pour la patrie, au moins peindrai-je pour elle. Cela m'a remis de belle humeur. » (lettre de Delacroix à son frère, 28 octobre 1830).



2 **La liberté selon Plantu**
(Plantu, *La Liberté sera toujours la plus forte*, *Le Monde*, 10/01/2015.)
Plantu reprend l'œuvre de Delacroix au lendemain des attentats de Paris en janvier 2015 qui ont provoqué, notamment, la mort des dessinateurs de *Charlie Hebdo*.

Éluard écrit ce poème lors de l'occupation de la France par les Allemands, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

[...]
Sur toute chair accordée
Sur le front de mes amis
Sur chaque main qui se tend
J'écris ton nom

Sur la vitre des surprises
Sur les lèvres attentives
Bien au-dessus du silence
J'écris ton nom

Sur mes refuges détruits
Sur mes phares écroulés
Sur les murs de mon ennui
J'écris ton nom

Sur l'absence sans désir
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J'écris ton nom

Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer

Liberté.

▪ **Paul Eluard, *Liberté, j'écris ton nom*, poésie et vérité, Éditions de Minuit, 1942.**